Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260304-20260204-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Le Coteau d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 04 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six **le Mercredi 04 Mars à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF, Nicolas LE CHANU et Virginie ALLEE

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – II – 04

Objet : Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

L'ordonnateur peut être autorisé, par une délibération spéciale, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, entre le 1er Janvier N et le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
A ce jour, sur l'opération voirie, trois factures sont en attente de règlement faute de budget voté et restes à réaliser repris :

- Pose de caniveaux à Kergonan pour 4 236,00 € TTC par SPTP
- Travaux de voirie à la Ville au Grand pour 8 779,35 € TTC par CARRÉE TP
- Publication au JAL du programme de voirie 2026 pour 512,10 € TTC par Médialex

Soit un total de 13 527,45 € TTC sur l'opération voirie.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Afin d'assurer la liquidation des factures précitées,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 12 voix pour et aucune contre,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements comme suit :

Opération	*Crédits ouverts en 2025*	*Montant autorisé avant le vote du BP 2026*
101 - Voirie	*Compte 203* *14 000,00 €* *Compte 231* *186 000,00 €*	*3 500,00 €* *46 500,00 €*
TOTAL		*50 000,00 €*

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260304-20260204-DE

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 06/03/2026
Publication le 06/03/2026
AR Préfecture :

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC